

Systeme de Management Environnemental (SME) répondant à la norme ISO 14001

VOTRE BESOIN

Vous voulez engager une démarche environnementale pérenne et aller vers la certification

- Optimiser l'organisation de l'entreprise en matière de gestion de l'environnement ;
- Maîtriser les impacts de votre production sur l'environnement et améliorer durablement votre performance environnementale ;
- Connaître et mettre en œuvre la réglementation applicable à votre secteur d'activité ;
- Construire un Système de Management Environnemental et obtenir une certification environnementale internationale (norme ISO 14001) par une démarche directe ou par étapes selon FD X 30-205.

NOTRE RÉPONSE

Accompagnement personnalisé pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental

- Assistance à l'élaboration d'un Système de Management Environnemental (SME) ;
- Formation des encadrants sur la norme ISO 14001 et ses exigences ;
- Sensibilisation du personnel aux problématiques environnementales ;
- Réalisation des audits « blancs » ;
- Réalisation des audits de certification (hors prestation d'accompagnement) ;
- Possibilité d'intégrer le SME à un Système de Management de la Qualité (SMQ) existant, la logique de construction est similaire...






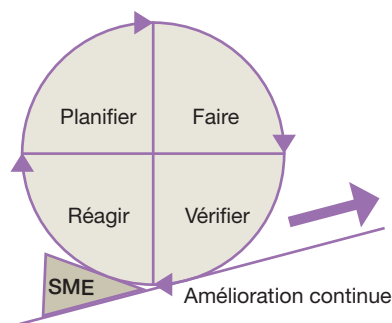
Les +

- Outil méthodologique élaboré par l'ADEME et adapté par le CERIB en fonction de l'entreprise.
- Accompagnement par les experts CERIB dont l'expertise technique et réglementaire est le résultat de plus de 40 ans d'expérience dans l'Industrie du Béton.
- Interlocuteur unique permettant d'optimiser l'organisation : planification de vos audits, optimisation de leur durée et leur nombre.
- Possibilité d'obtenir la Certification ISO 14001 en progressant à votre rythme grâce à la démarche par étapes (avec certificat au terme de chaque étape).

Méthodologie

Construction du SME par étapes

Étape 1	Étape 2	Étape 3
<ol style="list-style-type: none"> 1 - Lancement de la démarche par la direction 2 - Analyse réglementaire préliminaire 3 - Analyse environnementale préliminaire 4 - Plan d'actions prioritaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Politique environnementale 2 - Exigences légales et autres exigences 3 - Aspects environnementaux significatifs 4 - Objectifs, cibles et programme(s) environnementaux 5 - Maîtrise opérationnelle 6 - Compétence, formation et sensibilisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Ressources, rôles, responsabilité et autorité 2 - Maîtrise opérationnelle 3 - Communication 4 - Surveillance et mesurage 5 - Évaluation de la conformité 6 - Non-conformité, action corrective et action préventive 7 - Documentation et enregistrements 8 - Audit interne 9 - Revue de direction
 Certificat SME, étape 1/3	 Certificat SME, étape 2/3	 Certificat ISO 14001



Durée

De 15 à 20 jours d'accompagnement sur une période de 36 mois.

Aides

Possibilité d'obtenir, auprès de l'ADEME, une subvention externe qui peut aller, en fonction des régions, jusqu'à 50 % du montant de la prestation.

Le CERIB peut vous aider à constituer votre dossier de demande de subventions.

Collectif CERIB

Pour les industriels ressortissants du CERIB, le conseil et l'appui technique sont pris en charge sur les fonds collectifs.

Ces fonds sont issus de la « taxe affectée » collectée par le CTMCC. Ils permettent au CERIB de remplir ses missions collectives.

Pour aller plus loin

La mise en place d'un SME est le troisième module du Plan d'Action Environnemental (PAE).

■ Vous pouvez aussi mener des actions thématiques d'améliorations. Consultez nos fiches : Bilan Carbone® ; Énergie, maîtriser les dépenses ; Gestion des déchets ; Gestion de l'eau et des boues ; Veille réglementaire « Environnement, santé, sécurité au travail » ; ICPE, Nuisances sonores, tous concernés...

En savoir plus : environnement@cerib.com

Pour joindre le secrétariat du Département
Hygiène Sécurité Environnement
02 37 18 48 85